

## Description de fonction d' « Animateur-Formateur-Chercheur »

- 1. Les AFC exercent leur mission au sein de l'asbl CFS. CFS assure certaines missions en partenariat avec l'UP de Bruxelles. Les AFC ont connaissance des buts et objets de CFS asbl et de l'UPB, et estiment pouvoir y inscrire positivement leur action.**

### Statuts de CFS asbl

Le but de l'association est de lutter contre le déterminisme socio-éducatif en permettant aux adultes issus du monde du travail, avec ou sans emploi, d'avoir un meilleur accès aux formations et à la reprise d'études diplômantes et de contribuer ainsi, à notre échelle, à construire une société plus juste, plus démocratique et plus solidaire, dans une perspective d'égalité et de progrès social, en vue d'une promotion individuelle et collective.

L'association a pour objet d'organiser des animations, des formations et de la recherche notamment dans les domaines suivants :

- L'insertion socio-professionnelle, et plus particulièrement des formations de base et des formations qualifiantes, notamment la formation d'aides familiaux ;
- La certification des actions de formation, notamment avec la Promotion Sociale ;
- Le soutien à la reprise d'études supérieures par des adultes peu scolarisés ;
- L'apprentissage de la citoyenneté ;
- La formation continuée des travailleurs ;
- La production d'analyses, d'études associatives utiles dans le champ social, leur édition et leur diffusion dans une perspective d'éducation populaire ;
- Le soutien à l'Université Populaire de Bruxelles ;
- Les expériences culturelles à destination des milieux populaires.

Dans ces domaines, l'association inscrit son action dans une double logique, à la fois d'accès pour tous aux savoirs académiques et à la culture (de démocratisation de la culture), et à la fois de construction et de valorisation des savoirs d'expérience des participants (donc de démocratie culturelle).

Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son but. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son but.

### Statuts UP de Bruxelles asbl

Titre II. – But et objet :

Article 3. L'association a pour but de lutter contre le déterminisme social et éducatif en développant des programmes d'éducation populaire pour adultes. Elle vise l'émancipation individuelle et collective par le savoir partagé.

Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son but. Elle peut notamment prêter son concours à toute activité en adéquation avec son but.

Elle a pour objet de gérer le projet d'Université Populaire de Bruxelles.

L'UP de Bruxelles s'inscrit dans la tradition de formation et d'éducation portée par l'ULB, l'EOS, la FGTB de Bruxelles et le Collectif Formation Société asbl. Les fondateurs de l'UP partagent les valeurs fondatrices du mouvement ouvrier socialiste; ils inscrivent leur intervention dans le cadre d'une laïcité politique; ils défendent sur le terrain de l'éducation des adultes, des solidarités fortes, c'est-à-dire un état et des services publics au service du monde du travail, en ce compris, les exclus du travail

L'UP de Bruxelles organise des conférences et des formations pour un public populaire, des formations de cadres associatifs, syndicaux et politiques, des activités culturelles et citoyennes, d'éveil à l'analyse critique de notre société et à l'engagement militant, dans une perspective plus générale de luttes sociales et politiques.

L'UP de Bruxelles est aussi une "université ouverte", qui a pour objet de donner accès à des validations de compétences et des certifications reconnues à des travailleurs peu qualifiés.

L'UP de Bruxelles a pour vocation de s'adresser aux francophones et aux néerlandophones.

**2. Les AFC travaillent au sein du pôle « Education populaire », comprenant les « formations continuées », l'« éducation permanente », la « cohésion sociale ». Ils en connaissent l'objet et les contraintes :**

Ce pôle de CFS regroupe les activités suivantes :

- Des formations d'animateurs, formateurs et responsables associatifs, dans le cadre de notre reconnaissance à l'Axe 2 du Décret sur l'Education permanente pour le quinquennat 2017-2021 ;
- D'autres formations continuées « à la demande » ;
- La production d'analyses et études dans le cadre d'une reconnaissance à l'axe 3.2 du Décret sur l'Education permanente pour le quinquennat 2017-2021 ; et leur diffusion dans le cadre de la collection « Fil rouge », « Contribution au débat », etc ;
- Des sensibilisations d'intervenants associatifs en Cohésion sociale, selon le projet déposé et agréé pour le quinquennat 2016-2020 ;
- La représentation institutionnelle dans l'asbl Université populaire de Bruxelles, le développement d'activités et le soutien logistique dans ce cadre ;
- Le soutien du CEC Douzerome, et l'élaboration progressive de projets culturels communs ;
- Le soutien d'animateurs, formateurs et travailleurs socio-culturels à la reprise d'études certifiantes ;
- La participation à un Labocoop, laboratoire coopératif de recherche en éducation populaire ;

Ce secteur d'activités de CFS s'appuie sur les éléments communs suivants :

- L'adhésion aux valeurs définies dans les statuts et la plateforme de CFS, et dans les documents qui seront produits dans ce cadre ;
- L'adhésion dans toutes les activités aux valeurs et prescrits des Décrets de la CF sur l'Education permanente et de la COCOF en cohésion sociale ;
- La priorité mise sur le public populaire, et sur les travailleurs encadrant ces publics en milieu populaire ;
- Une démarche éducative socio-constructiviste, c'est-à-dire s'appuyant sur les savoirs des adultes participants pour construire de nouveaux savoirs, une pédagogie en conformité avec cette démarche et proposant une analyse sociale critique.

### **3. L'organigramme du pôle est le suivant :**

Pour atteindre les objectifs de ce pôle, les fonctions suivantes sont requises :

- Un coordinateur (Ech 5) ou Directeur (Ech 6) de pôle ;
- Des animateurs-formateurs-chercheurs (Ech 4.1 ou 4.2 si U à l'engagement) correspondant à la fiche « animateur-formateur classe 1 » des ANM de CF ;
- Un responsable administratif (Ech 3>4.1) ; « assistante administrative » CF ;
- Un responsable logistique ;
- Un responsable de communication (Ech 4.1 ou 4.2 si U à l'engagement) : « chargée de communication » ;
- Des intervenants et experts externes le cas échéant.

#### **4. Les AFC sont classifiés comme « animateur-formateur de classe 1 » dans le cadre des AMM de la CF dont relève le secteur de l'EP.**

La DF de référence est celle d' « animateur-formateur de classe 1 », secteur « éducation permanente » de la Communauté française ; barème 4.1. ou 4.2. si Universitaire au moment du recrutement ; rémunération à 100% cfr secteur ISP.

##### Animateur-formateur classe 1

Description générale de la fonction :

Fonction pédagogique visant à favoriser l'apprentissage et le développement de publics jeunes et/ou adultes, fonction visant à conduire les apprenants à la maîtrise d'un savoir et/ou d'un savoir-être et/ou d'un savoir-faire en relation avec l'objet social de l'association et des problématiques socioculturelles.

Fonction de développement et de conception de programmes et de production d'outils pédagogiques.

Il est chargé de la recherche et de l'évaluation de contrats extérieurs ou de sources de financements publics.

Il assure, le cas échéant, les dossiers justificatifs, notamment financiers, de ses activités.

Description des tâches (à titre d'exemple) :

- coordonner et gérer le programme de formation dans toutes ses dimensions;
  - construire le plan et les séquences de formation selon les objectifs définis;
  - évaluer et modifier le contenu et les méthodes si nécessaire;
  - déterminer les outils pédagogiques en fonction du public;
  
  - organiser le travail d'une équipe pour mener à bien un ou plusieurs projets;
  - animer des séquences de formation;
  - gérer un budget défini;
  - concevoir et mener des travaux d'évaluation de projets;
  - assurer, en fonction d'une demande et des besoins de l'association, une intervention relevant du domaine de sa spécialité (assistance technique, participation à un projet, études);
  - préparer et encadrer des équipes représentatives (clubs ou fédérations);
  - assurer les tâches annexes que nécessite la mise en œuvre des actions.
- Profil (à titre d'exemple) :
- être capable d'organisation;
  - connaître le secteur d'activité et les missions de l'association;
  - être capable d'analyser les besoins de formation;
  - être capable de concevoir et de réaliser des programmes de formation;
  - être capable de diriger une équipe de formateurs;
  - être capable de proposer des initiatives pour le développement de son secteur/service;
  - maîtriser les méthodes pédagogiques;
  - maîtriser les savoirs transmis;
  - être capable de gérer et d'animer un groupe (conduite de réunion - gestion de phénomène de groupe/de conflit etc.).

Echelon 4.1 ou 4.2 si détenteur d'un titre universitaire ayant un lien direct avec la fonction au moment de l'engagement.

## **5. Cette description de fonction, de tâches et de profil est précisée de la manière suivante :**

Les AFC doivent avoir ou acquérir les capacités suivantes :

### **Capacités pédagogiques et d'animation :**

- Capacités d'animer un groupe, « donner de l'âme (anima) à l'esprit (animus) », maîtrise d'une méthodologie d'animation et d'une déontologie de l'animateur ;
- Capacités de mobiliser les savoirs d'expérience des participants pour construire avec eux de nouveaux savoirs (conception auto-socio-constructiviste) ;

### **Capacités de formation d'animateurs, de formateurs et de responsables associatifs :**

- Capacité de concevoir une formation (catalogue, à la demande, en partenariat, en lien avec les valeurs de CFS et les critères des PP) ; la coordonner ;
- Capacités d'organiser une formation, tant du point de vue pédagogique qu'administratif, à en fixer les objectifs, les modes de progression et les outils pédagogiques spécifiques ;
- Capacités d'être complètement responsable d'un programme ;
- Capacité de donner une formation :
  - au public peu qualifié (CS,UP,ISP)
  - à des animateurs, formateurs et responsables associatifs (EP,CS,UP)
  - à des « cadres » (EP,UP)
- Capacités de soutien à la reprise d'études pour des adultes (stratégie de reprise d'études, connaissances des dispositifs, organisation des conditions nécessaires à la réussite) ;
- Capacité d'accueil et de suivi en formation ;

### **Capacités de recherche :**

- Capacités de s'intéresser, se former, apprendre à maîtriser une matière voire un corps de matières (alimenter le centre de documentation, créer une base de données d'outils internes) ;
- Capacités de faire lien entre la matière proposée et les situations vécues par les animateurs, formateurs et responsables associatifs en contact avec un public « populaire » ;
- Capacités de produire des outils utiles pour l'analyse critique ;
- Capacités de mener à bien tout ou partie d'une recherche action (telle que définie dans le dispositif FREP) ;
- Capacités de produire des écrits conformes et utiles, finalisés (rapport d'activités, analyses, études) ;

### **Transversalité :**

- Capacités d'entraide au sein d'une équipe pour atteindre les différents objectifs ensemble.

## **6. CFS fixe, par la voie hiérarchique, et en concertation avec les AFC, des objectifs concrets à atteindre, semestriel ou annuels.**

Les objectifs à atteindre fixés avec ..... pendant le premier trimestre 2017:

EP Axe 2 :

- Organisation de la formation, animation et formation des apprentis chercheurs dans le cadre du projet « reprise d'études ».
- Travail de retranscription des entretiens des apprentis-chercheurs
- Contribution à la relance d'une FREP 3
- Toute autre formation à la demande en axe 2 en fonction du temps disponible

EP Axe 3.2 :

- Production d'une analyse (ou étude) sur le travail au noir de jeunes diplômés italiens dans le secteur de l'horeca : approche EP versus approche universitaire ;
- Autres analyses 3.2 à la demande en fonction du temps disponible

LABOCOOP :

- Participation à la conception d'une plateforme de travail coopératif
- Réalisation et gestion de la plateforme pour le groupe RE2017
- Organisation des Ateliers « physiques »

Ligne hiérarchique : elle travaille sous la responsabilité directe d'Alain Leduc, responsable des programmes de travail auxquels elle est attachée.

Fait le 22 décembre 2016, signature pour accord :